

Conseil municipal du 16 novembre 2023

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-trois et le 16 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué le 08 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Paul PETITBOUT, maire, dans la salle des mariages.

- **Etaient présents :** Mesdames et Messieurs PETITBOUT Paul, DEGOUTTE Vincent, BADAUD Michel, GAUDARD Gersande, GAUDARD Yves, VINCENT Pauline, MICHAUD Cédric, PAYANT Laurent, SIMON Karen, BOUILLER Dominique, COUDOUR Thierry
- Monsieur Vincent DEGOUTTE est nommé secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

CONVENTION DE RAPPEL A L'ORDRE ET CONVENTION DE TRANSACTION

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal de deux conventions à signer avec Monsieur le Procureur de la République :

Le protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre : le rappel à l'ordre s'applique aux faits portant au bon ordre, à la sureté et à la salubrité publiques dans la commune. Il exclut les crimes, les suites de plaintes en Gendarmerie et les enquêtes judiciaires en cours.

Sa mise en œuvre nécessite la mise en place de conventions entre le Maire et le Procureur de la République :

- 1) Protocole de mise en œuvre de la procédure de transaction proposée par le Maire : toute transaction proposée par le Maire et acceptée par le contrevenant doit être homologuées par le Procureur de la République
- 2) Protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre

Les membres du Conseil Municipal approuvent ces deux conventions, autorisent Monsieur le Maire à les signer et à les transmettre à Monsieur le Procureur de la République.

APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Monsieur le Maire expose que la commune de Souternon a déposé sa candidature afin de participer à l'expérimentation du Compte Financier Unique.

Le Compte Financier Unique a plusieurs objectifs :

- . Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
- . Améliorer la qualité des comptes
- . Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives

Cette candidature ayant été acceptée, Monsieur le Maire donne connaissance de la convention à passer avec l'Etat pour l'expérimentation du CFU.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention à passer avec l'Etat pour l'expérimentation du CFU et autorise Monsieur le Maire à la signer.



BUDGET ASSAINISSEMENT : PROVISIONS SUR IMPAYES ET DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Monsieur le Maire expose que le Service de la Gestion Comptable Loire Nord dont dépend la commune de Souternon l'a informé d'un impayé de 78,04 € sur le budget assainissement. Cette somme sera inscrite en provisions sur l'année 2023, au compte 6815.

Des modifications budgétaires s'avèrent nécessaires :

Dépenses de fonctionnement :		Recettes de fonctionnement	
C/627	+44,00 €	C/023	-122,04 €
C/6815	+78,04 €		
TOTAL	+122,04 €	TOTAL	-122,04 €
Dépenses d'investissements		Recettes d'investissement	
		C/02	+122,04 €
TOTAL		TOTAL	+122,04 €

BUDGET COMMUNE : PROVISIONS SUR IMPAYES ET DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Monsieur le Maire expose que le Service de la Gestion Comptable Loire Nord dont dépend la commune de Souternon l'a informé d'un impayé de 577,00 € sur le budget de la commune. Cette somme sera inscrite en provisions sur 4 années : 2023, 2024, 2025 (144 € chaque année au c/6817), et 2026 (145 €).

. Des modifications budgétaires s'avèrent nécessaires :

Dépenses de fonctionnement :		Recettes de fonctionnement :	
C/6817	+144,00 €	C/042 722	+3644,00 €
C/615231	+3500,00 €		
TOTAL	+3644,00 €	TOTAL	+3644,00 €
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
C/040 2152	+3644,00 €	C/040 28041582	+175,95 €
C/2152	-36 44,00 €	C/1321	-175,95 €
TOTAL	0	TOTAL	0

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer les subventions suivantes :

Sou des Ecoles du RPI : 840 € répartis comme suit :

Subvention pour le fonctionnement de l'année scolaire 2023/2024 : 720 €, (40 € * 18 élèves domiciliés à Souternon)

Prise en charge des locations de la salle des fêtes : 120 €



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

Association Activ'âge (EHPAD de St Germain Laval) : 120 €

Amicale des Pompiers de Crémeaux : 90 €

Amicale des Pompiers de St Germain Laval : 90 €

Foyer socio-éducatif du collège de St Germain Laval : 240 €

*(40 € * 6 élèves domiciliés à Souternon)*

USEP : 100 €

Point sur les travaux à venir , subventions...

Mr Vincent DEGOUTTE présente les opérations d'investissement à venir pour l'année 2024

Voirie 2024

Coût HT	Subvention sur le HT à demander	Reste à financer	TVA retouché N+1	Reste à financer N+1
55872,75 € 67047,30 € (TTC)	Enveloppe voirie 60 % soit 33523,65 €	33523,65 €	9165,37 €	24358,28 €

Dépenses diverses

Coût HT	Subvention sur le HT à demander	Reste à financer	TVA retouché N+1	Reste à financer N+1
Albrieux remorques 1504,59 Berthelier enrobé 1021,95 Berthelier Gore 275 Crozet tondeuse 426,69 Plaque Forez loc 1000 € Berard chaudière locataire 3108 € Celle bois école 179,99 € Prozon balises 202,02 € Peugeot pneus 265,66 € Hims cloches 953,20 € Grilles présentoir 293.21 € Ordinateurs école 500 € Matériel salle des fêtes 399 €	Coût total : 10253,32 HT (12303,98 €TTC) Enveloppe solidarité 60 % soit 6151,99 €	6151.99 €		



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

Eclairage Led

Coût HT	Subvention sur le HT à demander	Reste à financer	TVA retouché N+1	Reste à financer N+1
24007 € 28808,4 € (TTC)	Solidarité, 25 % 6001,60 € SIEL, 55 % 13204 €	9602,60 €	3938,11 €	5664,49 €

Ces demandes de subvention sont approuvées à l'unanimité

Recensement de la population janvier

Concernant la commune de SOUTERNON, le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. Pour cela, 2 personnes se sont proposées volontaire pour assurer la coordination communale : Dominique BOUILLER et Paul PETITBOUT.

Une formation spécifique à lieu à la mairie de Saint Just en Chevalet le jeudi 9 novembre dernier pour les 2 coordonnateurs communaux. Il conviendra de nommer un agent recenseur à la prochaine réunion du conseil municipal.

Un calendrier de travail a été mis en place : mise jour des adresses de la commune, publicité, etc..., tout cela sous l'autorité d'un superviseur de l'INSEE.

Questions diverses.

Changement de l'éclairage public

L'éclairage public est composé de 25 points lumineux, et n'était plus en conformité avec la législation puisque les ampoules au mercure et au sodium sont interdites depuis 2015. En accord avec le SIEL le changement a été effectué en ampoules Leds pour des économies importantes (voir le tableau en annexes).

Le montant global de l'opération s'est élevé à 24007,29 €, pour une participation communale de 10 000 € (budget 2024). Le tableau électrique central a également été changé, il permettra une gestion électronique d'ouverture de l'éclairage la nuit en cas de besoin (opérationnel en janvier 2024)

Cartes cadeaux pour les agents communaux.

Sur proposition de l'ensemble des membres du conseil, un bon cadeau de 40 € sera remis à chaque agent municipal en fin d'année.

Collecte de textiles

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets qui se déroulera du 18 au 26 novembre 2023, la commune participera à la collecte de textiles où les habitants pourront déposer les vêtements, linge de maison et chaussures pour être valorisés et recyclés : dépôt au local du cimetière le samedi 18 et 19 novembre 2023.

L'enlèvement aura lieu le mercredi 22 novembre 2023 dans la matinée.



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

Compte rendu du conseil d'école du RPI.

Etaient présents à cette réunion Paul PETITBOUT et Karen SIMON.

54 élèves ont effectué la rentrée en septembre 2023 : 5 départs prévus en 6° et 5 arrivées en maternelle à la rentrée 2024.

Concernant SOUTERNON, Linda ARSAC a remplacé Christine CHENEVARD partie en retraite.

Une nouvelle institutrice, Laura DUBAND-DDEGARDIN assure les jeudi et vendredi

Concernant les travaux de l'école, les demandes des institutrices ont été honorées (Connexion internet, protection du tilleul, table extérieure...).

2 ordinateurs devenus obsolètes vont être remplacés.

Compte rendu du C.C.A.S.

Les membres élus au conseil du C.C.A.S font état de la réunion qui s'est tenu le 8 novembre dernier.

- Bonne participation des rencontres de l'après-midi, une autonomie des personnes présentes se met en place.
- La distribution des colis de fin d'année aura lieu le samedi 16 décembre 2023 matin avec l'ensemble des conseillers.
- Une soirée théâtrale aura lieu le 13 janvier 2024 à 20 h : les trublours amnésiques.
- 6 bons cadeaux d'une valeur de 40 € seront à distribuer aux nouveaux parents de l'année 2023.

Calendrier des manifestations à venir.

- | | |
|--------------------|--|
| - 2 décembre 2023 | Mise en place des illuminations, marché de Noël. |
| - 16 décembre 2023 | Distribution des colis. |
| - 22 décembre 2023 | repas de fin d'année (agents et conseil municipal) |
| - 07 janvier 2024 | vœux du conseil municipal |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.



Annexes

SOUTERNON Bilan économie simulation avec coupure de nuit 23h00 - 5h00

Bilan consommation énergétique avec coupure de nuit			
	Base	Depense	écart %
Source	LED	SOUTERNON HAUTE PRESSION ET VAPEUR DE MERCOURE	
Prestation de nuit	42	100	120
Heures de nuit	25	12	13
Prestation totale de nuit	1050	2760	-1710 -42%
Prestation totale au titre du projet	1050	2760	-1710 -42%
Consommation annuelle en kWh sur période 2014-2016	2005.5	5271.4	-3266 -63%
Coût de l'énergie annuelle	248.46 €	653.15 €	-404.67 € -62%

Bilan Abonnement PDL			
	Base	Depense	écart %
Prestation Totale au titre du projet	1050	2760	-1710 -42%
Coût de l'abonnement annuel sur base de 171.50 kWh	100.55 €	474.59 €	-374.03 € -42%

Bilan maintenance VSL			
	Base	Depense	écart %
Source	LED	SOUTERNON HAUTE PRESSION	
Heures de nuit	25	25	-40 0%
Coût maintenance SGL du projet	373.20 €	550.00 €	-176.80 € -42%

Bilan Final			
Bilan Consommation	-404.67 €	0.1230 €	
Bilan Abaissement de nuit	-40.00 €	171.85 €	
Bilan Abonnement	-294.03 €	146.84 €	
Bilan Maintenance	-176.50 €	22.00 €	
Economie Totale Par Année	-875.20 €		

Pour consommation 100%

Prix abonnement / kwh

Prix heures de nuit LED

Prix heures de nuit standard

Bilan réalisé suivant prix fictivement arrêté 2023 et prix maintenance SGL 2023

